



PROPOSITIONS PRIORITAIRES
DE L'URIOPSS HAUTS-DE-FRANCE
ELECTIONS DÉPARTEMENTALES

2021

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

Élections départementales 2021

VIE ASSOCIATIVE ET NON LUCRATIVITÉ

- Prendre en compte la connaissance de terrain des acteurs associatifs dans la construction des politiques publiques
- Conduire les démarches de suivi et évaluation des politiques publiques en incluant les acteurs associatifs
- Tenir compte de la spécificité des acteurs non lucratifs dans la mise en œuvre des politiques d'action sociale et favoriser le développement d'une offre concertée
- Accompagner le développement et l'évolution des modèles associatifs, notamment par un soutien à l'engagement bénévole et à l'emploi associatif



LES ENJEUX TRANSVERSAUX DU SECTEUR

DIAGNOSTICS ET BESOINS TERRITORIAUX : DES OUTILS POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE

- Associer les personnes concernées et tous les acteurs du territoire pour réaliser des diagnostics partagés et travaux d'observation sociale
- Développer les projets d'observation sociale pour permettre la production de données, actualisées régulièrement à l'échelle départementale et des bassins de vie, pour objectiver les besoins sociaux
- S'appuyer sur les Observatoires existants localement pour déployer des actions pertinentes sur le territoire (Plateforme sanitaire et sociale, ORVA...)



POUR UN DÉCLOISONNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DES LOGIQUES DE PARCOURS

- Renforcer des espaces de dialogue interinstitutionnel en vue de favoriser la coordination des politiques publiques
- Harmoniser les découpages territoriaux des dispositifs mis en place par les différentes politiques publiques
- Favoriser le partage de données entre institutions afin de limiter le travail de reporting des associations gestionnaires
- Privilégier la logique des parcours des personnes accompagnées pour favoriser la mise en place de réponses adaptées en :
 - favorisant l'articulation des nouveaux dispositifs avec l'existant
 - accompagnant l'évolution des structures vers des ensembles permettant une diversité de parcours et de réponses adaptées
- Favoriser la coopération et les capacités d'innovation des associations de solidarité



DIALOGUE DE GESTION ET RELATIONS ENTRE LES DÉPARTEMENTS ET LES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ



- Définir une durée minimal des CPOM de 5 années et offrir une visibilité financière aux acteurs sur la durée de ce CPOM
- Garantir des évolutions de taux directeurs dans l'allocation de ressources aux ESMS qui ne dégradent pas, d'année en année, le service rendu.
- Limiter les procédures d'appel à projets afin d'intégrer le plus possible de sujets dans les CPOM via les dialogues de gestion
- Pratiquer une évaluation commune des besoins par l'Association et les différents financeurs pour en faire découler les objectifs et les moyens
- Définir un « accord de méthode » sur la négociation et la signature des CPOM entre les associations et les Départements
- Rendre effective la possibilité de conclure des CPOM pluri financeurs
- Identifier des référents au sein des administrations publiques, des organismes gestionnaires, en binôme pour éviter de pénaliser la structure par le turnover des interlocuteurs
- Co-construire les appels à projets (AAP) avec les fédérations

RENFORCER URGEMMENT L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU SECTEUR

- Revaloriser les salaires, notamment les bas salaires et garantir aux associations les financements permettant cette revalorisation.
- Financer les évolutions des conventions collectives dès lors qu'ils sont agréés par le Ministère
- Financer des compétences dans les Établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux pour soutenir le développement durable des ressources humaines : mise en œuvre de l'alternance et de l'apprentissage (financement du tutorat), développement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), mise en place d'une politique de qualité de vie au travail (QVT), etc.



LA PARTICIPATION DES PERSONNES



- Favoriser l'émergence ou le développement d'instances participatives pour croiser les regards et prendre en compte la parole des personnes concernées et des citoyens
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de lever les freins matériels à la participation (exemples : prise en charge d'éventuels frais de transport, sensibilisation à la Visioconférence)
- Faciliter l'expression des personnes, en les aidant à préparer leurs interventions, afin de garantir leur droit à la parole et de consolider leur légitimité.
- Inviter habitants, élus, professionnels et bénévoles, à s'engager dans un plan de formation continue relatif à la participation, de manière à développer la démarche du pouvoir d'agir.



LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS VULNÉRABLES

- Soutenir l'accès et le développement du numérique pour les plus vulnérables (infrastructures réseaux, aide à l'équipement, formation aux usages, etc.)
- Soutenir la mise en place de fonction de médiation numérique pour une aide et un accompagnement aux démarches d'accès aux droits pour les plus fragiles
- Soutenir les dynamiques d'entraide, de mutualisations de moyens entre associations les moins dotées en ressources d'ingénierie et SI et doter les budgets en ce sens

POUR DES POLITIQUES PUBLIQUES ADAPTÉES AUX BESOINS DE CHACUN

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Déployer des observatoires partagés afin d'objectiver les besoins sur les différents territoires
- Apporter une vigilance à la juste évaluation des plans d'aides PCH
- Soutenir le déploiement des solutions d'Habitat Inclusif, en favorisant la diversité des projets
- Maintenir une politique de création de places pour les personnes sans solutions
- Travailler sur les solutions à destination des personnes en situation de handicap vieillissantes et sur l'adaptation à ces publics de l'offre existante
- Évaluer en continu les effets du déploiement de nouvelles solutions afin d'assurer de leur adéquation avec les besoins et les attentes des personnes accueillies et accompagnées
- Systématiser le fonctionnement de la CDAPH pour toute personne en situation de handicap
- Maintenir une souplesse de fonctionnement au sein des établissements et services



PERSONNES ÂGÉES

- Faire évoluer le point GIR à un niveau permettant l'application des ratios d'encadrement mis en avant par le rapport El Khomri
- Travailler conjointement à une objectivation des coûts horaires des SAAD pour adapter leur tarification à leur réel besoin en l'attente de la réforme de leur mode de financement
- Anticiper l'offre de demain notamment sur l'évolution des profils accueillis en établissement ou à domicile
- Mettre en place des actions volontaristes en faveur de la lutte contre l'isolement
- Travailler sur les solutions à destination des personnes en situation de handicap vieillissantes et sur l'adaptation à ces publics de l'offre existante
- Accentuer la dynamique d'accompagnement des aidants



ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE



- Maintenir des moyens pérennes à la hauteur des enjeux du champ de la protection de l'enfance
- Développer et renforcer des réponses adaptées pour les jeunes à problématiques complexes en associant l'ensemble des acteurs dans le cadre d'un partenariat renforcé.
- Poursuivre l'accompagnement des jeunes majeurs vers l'autonomie.
- Poursuivre la mise en place de réponses adaptées aux mineurs non accompagnés avec des besoins spécifiques à penser.
- Renforcer une logique de parcours et poursuivre le travail des acteurs sur l'AEMO pour résorber les listes d'attente.
- Soutenir les Lieux d'Accueil Enfant-Parent, des dispositifs stimulants pour les familles, privilégiant les liens parents-enfants dès la petite enfance, dans une démarche territoriale de proximité et de mixité sociale.
- Rendre plus lisible l'action de la Prévention spécialisée, qui est au cœur des quartiers et qui permet l'expression des jeunes et de leurs familles.
- Renforcer le fonctionnement et la mise en œuvre des ODPE dans leur dimension technique mais également politique afin qu'il puisse jouer pleinement leur rôle.

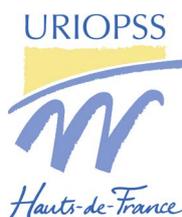
LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

- Garantir l'accès aux droits fondamentaux en matière de ressources, de logement, de santé ... en évitant le non-recours et en renforçant les dispositifs « d'aller-vers »
- Soutenir le développement d'un accompagnement global renforcé et ouvert à tous pour permettre l'entrée dans un parcours d'insertion réussi et pérenne.
- Investir dans la formation continue inter-institutionnelle des travailleuses sociales et travailleurs sociaux, condition indispensable pour renforcer l'interconnaissance des acteurs de l'action sociale, permettre l'acquisition d'une culture partagée et le développement de projets territoriaux coordonnés.
- Construire de véritables parcours d'insertion afin de garantir l'enchaînement sans rupture des actes nécessités par l'insertion dans l'emploi durable



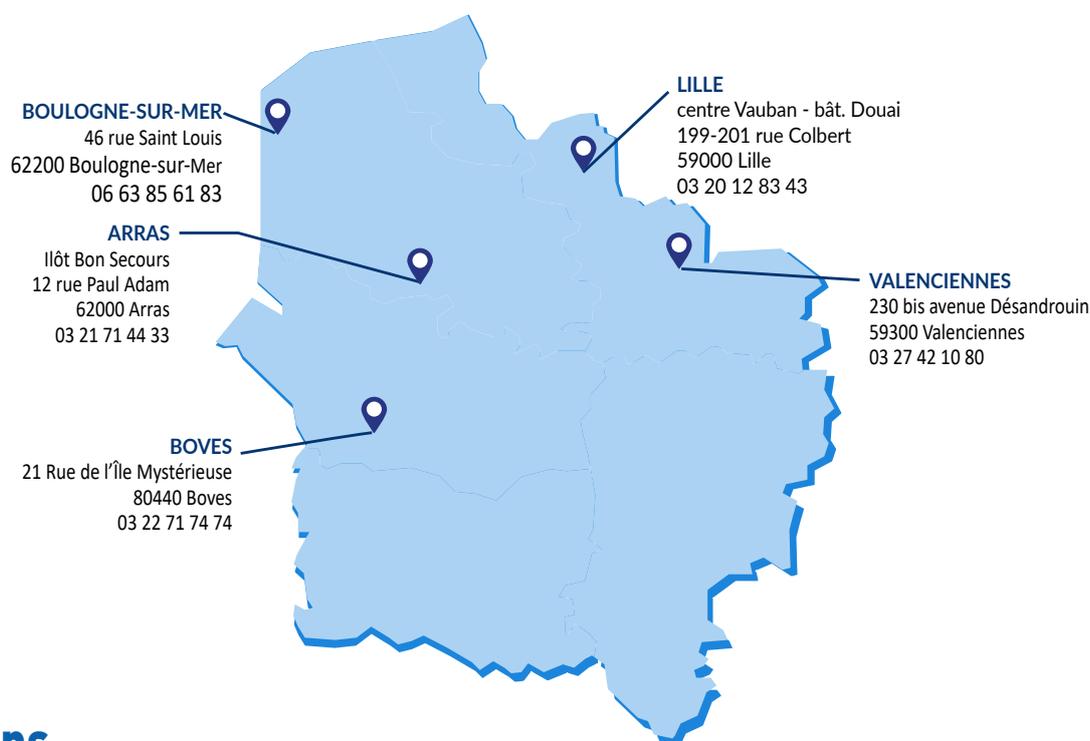
Retrouvez **la version intégrale** des propositions de l'URIOPSS Hauts-de-France en cliquant sur le **visuel ci-contre**

L'Uriopss Hauts-de-France



L'Uriopss (Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux) Haut-de-France, est une association loi de 1901, qui unit les associations et organismes privés non lucratifs des secteurs sanitaire, médico-social pour développer les solidarités. Elle s'inscrit dans un réseau composé de seize unions régionales et d'une union nationale, l'Uniopss reconnue d'utilité publique. Ces espaces de travail mutualisés offrent à nos adhérents l'assurance d'expertise et de compétences élargies.

L'Uriopss HDF assure, à l'échelon régional, départemental et territorial une représentation transversale des acteurs privés à but non lucratif de solidarité et leur offre un lieu de réflexion et de coordination. La force du réseau est d'apporter des réponses adaptées au plus près des besoins et attentes des adhérents, grâce à une analyse transversale des politiques publiques nationales et territoriales et à une expertise technique dans tous les domaines d'activité.



Missions

L'Uriopss s'attache à accroître et à conforter la vie associative dans les Hauts-de-France. À la demande de ses adhérents, elle intervient à différents niveaux en proposant des actions adaptées à la défense de leurs intérêts :

- **REPRESENTER** les acteurs et les publics accompagnés pour veiller aux intérêts des personnes fragiles dans la construction et la déclinaison des politiques sociales publiques
- **CONSEILLER ET ACCOMPAGNER** offrir un appui technique personnalisé sur les différents domaines de compétences nécessaires aux dirigeants
- **FORMER :** maintenir et développer les compétences des dirigeants associatifs (bénévoles ou salariés) ainsi que de leurs équipes (Voir notre offre de formation)
- **INFORMER ET PARTAGER DES SAVOIRS** à travers nos outils de communication (site Internet, guides pratiques, revues, journées, évènements,...)
- **VEILLER ET ANIMER LA REFLEXION** dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales afin d'anticiper les évolutions de demain

www.uriopss-hdf.fr
contact@uriopss-hdf.fr
03 20 12 83 43





**ÉLECTIONS
RÉGIONALES
2021**

la vie associative,
une richesse régionale

Le mouvement
ASSOCIATIF
Hauts-de-France

Choisir
l'intérêt
général

**L'URIOPSS, MEMBRE DU MOUVEMENT
ASSOCIATIF HAUTS-DE-FRANCE
SOUTIENT LES PROPOSITIONS DE LMA**